CC Coeur de Nacre (Siren : 241400860)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Douvres-la-Délivrande
Arrondissement	Caen
Département	Calvados
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/11/2002
Date d'effet	01/01/2003

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Thierry LEFORT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	5 Rue de l'Église
Distribution spéciale	BP 33
Code postal - Ville	14440 DOUVRES LA DELIVRANDE
Téléphone	02 31 97 43 32
Fax	
Courriel	coeurdenacre@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	24 470

Densité moyenne	401,15

Périmètre

Nombre total de communes membres : 12

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
14	Anisy (211400155)	799
14	Basly (211400445)	1 074
14	Bernières-sur-Mer (211400668)	2 421
14	Colomby-Anguerny (200054922)	1 327
14	Courseulles-sur-Mer (211401914)	4 191
14	Cresserons (211401971)	1 102
14	Douvres-la-Délivrande (211402284)	5 299
14	Langrune-sur-Mer (211403548)	1 960
14	Luc-sur-Mer (211403845)	3 328
14	Plumetot (211405097)	208
14	Reviers (211405352)	585
14	Saint-Aubin-sur-Mer (211405626)	2 176

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz
- Autres énergies
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
Sanitaires et social
- Action sociale *Création d'un équipement en faveur des actions solidaires, chargé notamment d'accueillir l'épicerie sociale.*
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs *- « le centre culturel : la communauté de communes est compétente pour la création et la gestion d?un équipement culturel comprenant : * une salle de spectacle * une école de musique * un cinéma »*
- Activités culturelles ou socioculturelles

*- « le centre culturel : la communauté de communes est compétente pour la création et la gestion d?un équipement culturel comprenant : * une salle de spectacle * une école de musique * un cinéma » - « Lecture publique : la communauté de communes est compétente pour assurer la mise en réseau des bibliothèques/ médiathèques municipales et associatives, visant à développer la qualité de l?offre de lecture publique apportée sur le territoire. Elle crée et gère les équipements de lecture publique d?intérêt communautaire. Les équipements de lecture publique d?intérêt communautaire ont vocation à assurer les fonctions de coordination et de soutien au réseau des bibliothèques/ médiathèques municipales et associatives de proximité, ainsi qu?à impulser une offre de services innovants. La communauté de communes accompagne également les investissements des communes pour les bibliothèques/ médiathèques adhérentes au réseau. »*
- Activités sportives
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme *en ajoutant la compétence « étude, approbation, révision et suivi d?un plan local d?urbanisme intercommunal, de plan local d?urbanisme, de document d?urbanisme en tenant lieu de carte communale » intégrée à la compétence « aménagement de l?espace »*
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports *« la communauté de communes est compétente en matière de mobilité sur son territoire. Elle construit une stratégie locale de mobilité adaptée aux besoins de ses habitants en lien avec la Région Normandie, chef de file de la mobilité, et en cohérence avec les autres autorités organisatrices de la mobilité limitrophes de son territoire. ». Elle est compétente pour organiser les services suivants : - des services à la demande de transport public de personnes ; - des services relatifs aux mobilités actives (ou contribution à leur développement) - des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (ou contribution à leur développement) ; - des services de mobilité solidaire et d?accompagnement individualisé de personnes vulnérables ou en situation de handicap ; - des services de logistique urbaine - des services de conseil en mobilité destinés aux entreprises ».*
- Transport scolaire *- La communauté de communes est compétente pour le transport scolaire de desserte des équipements communautaires.*
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie *- Les voies des zones d?activités économiques gérées par la communauté de communes : pour ces voies, les travaux, l?entretien, les grosses réparations, les dépendances telles que les espaces verts et l?éclairage public sont de la compétence communautaire. La signalisation promotionnelle des zones et le jalonnement des entreprises dans celles-ci restent de la compétence communautaire. Sont de la compétence des communes : * le nettoyage * la signalisation routière * la sécurité routière et le droit de police * le déneigement, le salage * les procédures de classement dans le domaine public - Les voies de dessertes spécifiques des équipements et sites communautaires : la communauté de communes est compétente en matière de voies de dessertes internes spécifiques des équipements et sites communautaires, intégrant l?éclairage public.*
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Logement et habitat
- Politique du logement social
Autres
- NTIC (Internet, câble...)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres *Habilitation pour instruire les actes d'autorisation d'occupation des sols*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
14	Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole (200051183)	Pôle métrop.	402 730
14	SM assainissement région de Thaon (200074169)	SM fermé	25 435
14	Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand (200099760)	Pôle métrop.	1 269 546
14	SM SYVEDAC (251402681)	SM fermé	462 227
14	SM départemental d'énergies du Calvados (SDEC énergie) (200045938)	SM fermé	714 356

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)